

Extrait des délibérations du Conseil fédéral.

(Du 2 avril 1896.)

Le Conseil fédéral a accepté la démission offerte par M. Adolphe *Ammann*, lieutenant-colonel à Frauenfeld, de ses fonctions de commandant de la IV^me division d'artillerie de position et l'a mis à disposition suivant l'article 58 de la loi sur l'organisation militaire fédérale.

Le Conseil fédéral a nommé :

commandant de la IV^me division d'artillerie de position, en remplacement de M. *Ammann*, démissionnaire: M. Robert *Scherrer*, major à Frauenfeld, actuellement deuxième officier d'état-major attaché à la V^me division d'artillerie de position ;

deuxième officier d'état-major de la V^me division d'artillerie de position: M. Charles *Tiegel*, major à Zurich, attaché actuellement en la même qualité à la IV^me division ;

deuxième officier d'état-major de la IV^me division d'artillerie de position: M. Albert *Gull*, de Zurich, major audit lieu, actuellement à disposition en vertu de l'article 58 de la loi sur l'organisation militaire fédérale ;

deuxième officier d'état-major de la III^me division d'artillerie: M. Fritz *Rothacher*, à St-Imier (Jura bernois), actuellement attaché en la même qualité à la II^me division.

En même temps, le Conseil fédéral a mis à disposition, en vertu de l'article 58 précité, M. Edouard *Werdenberg*, major à Bâle, actuellement deuxième officier d'état-major de la III^me division d'artillerie de position.

Le Conseil fédéral a prolongé jusqu'au 20 courant, sur la demande de la direction intéressée, le délai qu'il avait octroyé, jusqu'à fin mars dernier, à la compagnie des chemins de fer du Nord-est suisse pour prendre une décision sur la question de l'emplacement et de la construction des ateliers de réparation de cette

entreprise et pour soumettre à l'autorité fédérale le projet complet et le programme d'exécution y relatifs.

Le Conseil fédéral a nommé membres du conseil d'administration du chemin de fer du Gothard pour une période de trois ans à partir du 1^{er} de ce mois :

- M. le commandeur *Allieri*, sénateur du royaume d'Italie, à Rome ;
 - » *Kinzel*, conseiller d'Etat supérieur intime, à Berlin ;
 - » *Locher*, conseiller d'Etat, à Zurich ;
 - » le commandeur *Massa*, directeur général des chemins de fer italiens de la Méditerranée, à Milan ;
 - » *Neumann*, conseiller d'Etat supérieur intime de l'empire et conseiller-rapporteur du trésor impérial, à Berlin ;
 - » *Sahli*, avocat, ancien député au Conseil des Etats, à Berne ;
 - » *Simen*, conseiller d'Etat et député au Conseil des Etats, à Bellinzone.
-

Le Conseil fédéral a nommé M. le Dr J.-H. Graf, professeur à Berne, président de la commission de la bibliothèque nationale, et M. le Dr Virgile Rossel, professeur audit lieu, membre de cette commission, en qualité de représentants de la Confédération dans la commission de la bibliothèque bourgeoise (Bürgerbibliothek) de Lucerne, pour toute la durée de la période administrative de la commission de la bibliothèque nationale.

(Du 4 avril 1896.)

Le délai de referendum au sujet de l'arrêté fédéral du 20 décembre 1895, concernant l'enseignement de l'économie domestique et l'instruction professionnelle à donner à la femme (F. féd. 1895, IV. 884), s'étant écoulé sans soulever d'opposition, le Conseil fédéral a décidé l'entrée en vigueur immédiate de cet arrêté.

Par office du 14 mars dernier, le conseil d'Etat du canton de Genève a transmis au Conseil fédéral une lettre du conseil administratif de la ville de Genève, du 13 du même mois, par laquelle

cette dernière autorité fait ressortir les difficultés qu'elle éprouve, vis-à-vis de l'état atmosphérique du moment et de la hauteur des eaux qui en a été la conséquence, de satisfaire aux prescriptions du règlement du 7 octobre 1892 sur les manœuvres des barrages établis à Genève en vue de régulariser la hauteur des eaux du lac Léman.

En effet, l'article 8 de ce règlement prescrit que, à la fin de l'hiver de chaque année bisextile, les eaux du lac doivent être abaissées à une cote déterminée et particulièrement basse pour permettre les travaux de reconstruction et de réparation à exécuter aux murs des bords du lac et pour pouvoir établir de nouveaux quais et des installations de port.

Le gouvernement genevois craint donc que les fortes pluies du commencement de mars empêche les autorités de la ville de Genève de procurer cet abaissement extraordinaire du niveau du lac, et il recommande d'adopter la proposition du conseil administratif de renvoyer cet abaissement à l'année prochaine.

Sur le rapport de son Département de l'Intérieur, le Conseil fédéral a décidé d'informer le conseil d'Etat de Genève, pour en donner connaissance au conseil administratif, que, tenant compte de la circonstance d'après laquelle, en prévision de l'abaissement extraordinaire du niveau des eaux, divers travaux de construction le long des bords du Léman, sont ou déjà commencés ou prêts à l'être et, en outre, de l'apparence favorable que paraît vouloir prendre le temps pour opérer cet abaissement, il espère que les écluses pourront être manœuvrées de telle sorte que, d'ici au 10 courant, il sera possible d'atteindre le niveau le plus bas du lac, soit la cote Pn. = 2.10, et que ce niveau pourra être maintenu jusqu'au 27 du présent mois, toutes circonstances atmosphériques extraordinaires réservées.

Nominations.

(Du 2 avril 1896.)

Département des Postes et des Chemins de fer.

Administration des postes.

Chef de service au bureau principal

des postes à Genève :

M. Jean Stoll, de Guntmadingen
(Schaffhouse), actuellement sous-
chef de bureau à Genève.

- Sous-chef de bureau au bureau principal des postes à Genève: M. Henri Duboule, du Petit-Saconnex (Genève), actuellement commis de poste à Genève.
- Administrateur postal à Rolle : » Isaac Borloz, d'Ormont-dessus (Vaud), actuellement buraliste de poste audit lieu.
- Commis de poste à Rolle : » Jules Renaud, de Pizy (Vaud), actuellement commis de poste à Bienne (Berne).
- » » » Bâle : » Charles Zeltner, d'Obergerlafingen (Soleure), aspirant postal à St-Aubin (Neuchâtel).
- » » » » » Paul Monnier, de Tramelan (Jura bernois), aspirant postal à Soleure.
- » » » Aarau : » Otto Kappeler, de Zurzach (Argovie), actuellement buraliste de poste à Baden-ville haute (même canton).
- » » » Lucerne : » Emile Berger, de Schwarzenegg (Berne), actuellement commis de poste à Berne.
- Buraliste de poste à Grosswangen (Lucerne) : M^{me} Sophie Ackermann, d'Oberkirch, actuellement aide de poste à Ruswyl (même canton).
- Commis de poste à Winterthur : M. Emile Marazzi, de Lugano (Tessin), aspirant postal à Genève.
- » » » Romanshorn (Thurgovie) : » Jean Baumgartner, d'Altstetten (Zurich), actuellement commis de poste à Zurich.

Administration des télégraphes.

- Télégraphiste à St-Gall : M. Edmond Stadler, de Zoug, aspirant télégraphiste à Lucerne.
- » » » » » Antonio Vicari, de Ponte-Tresa (Tessin), aspirant-télégraphiste à Bâle.

(Du 4 avril 1896.)

Département militaire.

- Chef d'arme de la cavalerie: M. Traugott Markwalder, colonel, à Aarau, actuellement instructeur de cavalerie de 1^{re} classe.
- Instructeur en chef de la cavalerie: » E. Wildbolz, lieutenant-colonel, à Berne, actuellement instructeur de cavalerie de 1^{re} classe.

Département politique.

- Vice-consul à Rio grande do Sul (Brésil): M. Paul-A. Luchsinger - Wunderly, négociant en cette résidence.

Département des Postes et des Chemins de fer.

Section des chemins de fer. Inspectorat technique.

- Aide: M. Ernest Krähenbühl, d'Otterbach (Berne), actuellement employé à la compagnie des chemins de fer du Jura-Simplon.

Publications

des

départements et d'autres administrations de la Confédération.

AVIS.

Il arrive fréquemment que des lettres adressées à la légation suisse à Rome parviennent en retard à leur destination ou n'y parviennent pas du tout. Les fonctionnaires postaux italiens ne comprennent pas les adresses écrites en langue allemande. Aussi, pour

Extrait des délibérations du Conseil fédéral.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1896
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	15
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	08.04.1896
Date	
Data	
Seite	640-644
Page	
Pagina	
Ref. No	10 072 334

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.